



LIVRET de l'adhérent.e MJC DU VIEUX LYON 2023-2024

Madame, Monsieur,

Bienvenue à la MJC du Vieux Lyon !

Vous avez adhéré à la MJC du Vieux Lyon afin d'y pratiquer une ou plusieurs activités, pour vous ou votre enfant. Que vous soyez nouvel.le adhérent.e ou habitué.e de notre Maison, nous sommes ravis de vous accueillir, et vous souhaitons une belle saison de découvertes et de partages !

En complément de notre plaquette d'activités, ce livret de l'adhérent.e vous en dit plus sur notre association, et les modalités d'inscription (qui se modernisent cette année pour répondre du mieux possible à vos demandes). Et c'est bien sûr dans le quotidien de nos rencontres que nous saurons, tous ensemble, faire vivre le projet de la MJC, en vous permettant de vous impliquer dans son fonctionnement.

D'ores et déjà, nous vous invitons à inscrire une date très importante dans votre agenda, celle de l'Assemblée Générale annuelle, un temps indispensable pour construire ensemble la MJC que nous voulons :

le vendredi 2 février à 18h30, suivi d'une soirée animée, très conviviale



Cette Maison est la vôtre, celle de toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent en son projet !

LA MJC DU VIEUX LYON

La MJC du Vieux Lyon est une association d'éducation populaire gérée par un conseil d'administration bénévole, dont les membres sont élu.e.s par les adhérent.e.s en Assemblée Générale. Ceux-ci définissent et conduisent la politique générale de l'association, réfléchissent aux orientations, aux projets et au fonctionnement de la MJC. Son fonctionnement repose sur une équipe de professionnel.les, mais aussi sur la participation bénévole des adhérent.e.s.

L'association est ouverte à toutes et à tous sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les adhérent.e.s. Elle respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité, et contribue au renforcement de la démocratie. Elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession.

Sur son territoire d'intervention principal (Vieux Lyon et Presqu'île), la MJC participe au développement social local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation répondant aux attentes des habitant.e.s.

Elle propose des activités variées aux enfants et adultes, qui encouragent l'initiative et la prise de responsabilité. Elle valorise les pratiques amateurs dans des disciplines multiples, et structure un projet culturel, éducatif, social et citoyen.

La MJC du Vieux Lyon est subventionnée par la Ville de Lyon (qui met également les locaux à disposition), par la Métropole de Lyon pour les enseignements artistiques, par la région Auvergne-Rhône-Alpes, la CAF du Rhône et l'Etat.

Les pratiques artistiques, culturelles et sportives sont de puissants leviers d'épanouissement personnel et de transformation sociale. Cette éducation informelle et citoyenne doit se penser à tous les temps de la vie, d'où notre ouverture à l'ensemble des publics.

Nous proposons ainsi une programmation d'activités hebdomadaires organisées sur le calendrier de la saison (de septembre à juin), et agrémentée d'une offre de stages se déroulant sur une temporalité plus courte (de 1 à 15 séances).

LES ACTIVITÉS DE PRATIQUES AMATRICES

Les pratiques en amateur constituent un axe fort de notre projet d'éducation populaire, et constitue la porte d'entrée principale de l'association pour ses adhérent.e.s. C'est à partir d'elles, en plus du secteur enfance/jeunesse, que nous souhaitons intensifier notre vie associative.

Les pratiques artistiques, culturelles et sportives sont de puissants leviers d'épanouissement personnel et de transformation sociale. Cette éducation informelle et citoyenne doit se penser à tous les temps de la vie, d'où notre ouverture à l'ensemble des publics.

Nous proposons ainsi une programmation d'activités hebdomadaires organisées sur le calendrier de la saison (de septembre à juin), et agrémentée d'une offre de stages se déroulant sur une temporalité plus courte (1 à 9 séances).

LA MJC, C'EST AUSSI :

Le secteur enfance-jeunesse-familles, qui accueille les enfants de 3 à 14 ans dans le cadre des accueils de loisirs, des vacances, des accueils de loisirs associés à l'école, et propose des animations et temps d'échanges à destination des parents.

Le secteur culturel, qui s'articule autour de trois axes : le soutien à la pratique artistique et à la création, la rencontre avec les publics, la valorisation des artistes régionaux. Ses objectifs sont mis en œuvre à travers : la salle de spectacle Léo Ferré, l'espace d'art La Brèche, l'école de musique, les locaux de répétition, l'accompagnement à la professionnalisation et l'organisation de grands événements culturels.

Le secteur vie militante et citoyenne, qui favorise l'implication de la MJC dans les problématiques contemporaines, au travers d'une programmation annuelle de rencontres, expositions, projections, dont la Nuit du cinéma militant.

ADHÉRER À L'ASSOCIATION, UN ENGAGEMENT À VIVRE LE PROJET DE LA MJC DU VIEUX LYON

En vous inscrivant à une activité, vous adhérez également à l'association, à ses statuts et donc à ses valeurs. Être adhérent.e, c'est accepter de participer au projet collectif de la MJC, chacun.e à sa hauteur, selon des niveaux d'engagement et d'implication différents. Plusieurs solutions s'offrent à votre envie et votre disponibilité, en nous aidant :

- à l'organisation des événements culturels et festifs : concerts, fête de la Musique, fête de quartier...
- à l'animation de notre bâtiment : services entre adhérents, bricolage, végétalisation et embellissement...
- en proposant vous-mêmes des activités ou des animations
- au fonctionnement des commissions thématiques sur la vie de la Maison
- en devenant référent.e de votre activité
- en participant à l'Assemblée Générale du vendredi 2 février 2024 et en mobilisant dans votre atelier
- et bien sûr, pour les plus disponibles, en vous présentant au Conseil d'administration

Envie d'en savoir plus ? Contactez-nous sur : benevole@mjcduvieuxlyon.com

Symbole de votre adhésion volontaire à la MJC du Vieux-Lyon, la carte d'adhésion est obligatoire, nominative, annuelle et non-remboursable. Elle comprend une assurance individuelle.

- Adhésion enfant : 9 €
- Adhésion adulte : 14 €
- Adhésion familiale : 26 €
- Adhésion stages : 4 €

LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AURA LIEU LE VENDREDI 2 FÉVRIER 2024, À 18H30.

Une fois par an, le Conseil d'Administration et l'équipe salariée présentent le bilan de l'année écoulée, aux membres et aux partenaires. L'AG est un temps convivial qui est l'occasion de se rencontrer, partager et échanger, et d'inventer ensemble la MJC des années à venir. C'est aussi un moment d'encouragement pour celles et ceux qui s'engagent toute l'année, que la participation nombreuse des adhérent.e.s récompense. Alors on compte sur votre mobilisation ce jour-là, avec l'objectif de réunir au moins 150 adhérent.e.s !

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (EXTRAITS)

Modalités d'inscription

Tout.e adhérent.e à la MJC à jour de son adhésion (et des cotisations de l'année précédente) peut s'inscrire à toutes les activités proposées par l'association. La cotisation est annuelle et est calculée sur une base de 30 séances minimum (sauf mention spéciale).

La MJC fonctionne toute l'année, mais les activités de pratiques amatrices régulières sont suspendues le temps de chaque vacances scolaires (sauf rattrapage exceptionnel).

Tarifs selon Quotient Familial

Les tarifs applicables pour la saison en cours sont disponibles dans la plaquette annuelle de la MJC.

Les tarifs enfants sont indexés au quotient familial de la CAF. En cas de défaut de présentation de celui-ci, le tarif le plus élevé sera pratiqué.

Les tarifs adultes sont fixes. Des réductions sont accordées sur la première activité pour les tranches de quotient les plus basses

QF < 400 € = - 20%

QF de 401 € à 700 € = - 10%

Séance d'essai

Possibilité de faire une séance d'essai gratuite, dès le 4 septembre, sous réserve de disponibilité et d'acceptation par l'intervenant.e. Se présenter à l'accueil de la MJC au préalable pour le détail de la procédure.

Accès aux salles d'activité

L'accès aux salles et aux activités n'est possible que si vous êtes adhérent.e de la MJC. Vous ne pouvez pas inviter une personne extérieure à participer à une activité.

Réductions

- 20% sur la seconde activité (sur l'activité la moins chère)
- 20 % pour deux inscriptions dans le même foyer
- 10 % à partir de la 3ème activité, ou à partir de 3 inscriptions pour le même foyer.

Aucune réduction n'est accordée sur les ateliers d'instruments individuels et duos (sauf tranche de quotient 1, inférieur à 400 €), sur les stages (activités de moins de 15 séances annuelles), animations, sorties familiales et accueils de loisirs.

Modes de paiement

Les chèques, chèques-vacances, espèces, CB et coupons-sport sont acceptés.

Vous pouvez échelonner vos paiements en 2 à 7 versements par prélèvements bancaires uniquement (d'un montant unitaire minimum de 20 €). Pour ce faire, vous devez vous munir d'un relevé d'identité bancaire pour l'inscription et prévenir votre banque de l'autorisation de prélèvement (les frais de gestion pour la totalité des prélèvements sont de 2 €).

Conditions d'annulation d'une inscription aux activités

En cas d'abandon de l'activité en cours de saison par un adhérent, il ne sera procédé à aucun remboursement de la cotisation. Aucune absence à une ou plusieurs séances ne pourra être remboursée.

La MJC procédera uniquement à un remboursement pour une annulation justifiée par une maladie ou accident grave de l'adhérent.e survenu après l'inscription, avec certificat médical d'incapacité à pratiquer l'activité pour le reste de l'année, ou dans le cas de mutation

professionnelle de l'adhérent.e lui-elle-même.

Le montant de la carte d'adhésion reste acquis à la MJC, ainsi que les licences des fédérations sportives. Tout remboursement accordé prendra effet à partir de la date de la demande écrite de l'adhérent.e, accompagnée d'une pièce justificative.

La MJC retiendra du remboursement les séances réalisées et 20 % du coût de l'activité correspondant aux frais de gestion.

Quel que soit le motif, la MJC ne remboursera plus aucune activité après le 31 décembre.

En cas de force majeure, le Conseil d'administration étudiera les mesures adaptées à prendre afin de trouver l'équilibre entre maintien de l'emploi et de l'équilibre financier de la MJC et l'engagement envers ces adhérent.e.s.

Conditions d'annulation spécifiques à l'accueil de loisirs et mini-séjours

- annulation plus de 3 mois avant la journée annulée : remboursement de 80%
- annulation de 3 mois à 8 j : remboursement de 50% (si certificat médical indiquant l'impossibilité de fréquenter l'AL : 80%)
- annulation à moins de 8 j : pas de remboursement (avec certificat médical indiquant l'impossibilité de fréquenter l'AL : 50%)

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs en juillet ou en cas de déménagement définitif.

Toute demande d'annulation doit se faire par écrit, sur papier ou par mail : accueil@mjcduvieuxlyon.com

Conditions d'annulation spécifiques aux stages, sorties et week-ends

Pour les stages, si l'annulation est demandée moins de 10 jours avant le début du stage, la MJC ne procède à aucun remboursement sauf si l'adhérent.e peut se faire remplacer. Pour les sorties à la journée, ce délai est amené à 15 jours avant le début de la sortie.

Pour les week-ends, si l'annulation est demandée moins de 21 jours avant le début de la sortie, la MJC conserve le montant des frais fixes de transport et d'hébergement, sauf si l'adhérent se fait remplacer.

La MJC se réserve la possibilité d'annuler les stages, sorties et week-end au moins 7 jours avant, si le nombre de participant.e.s est insuffisant.

Responsabilité à l'égard des mineurs

Les adhérent.e.s mineurs sont sous la responsabilité de la MJC uniquement durant le temps de leur activité.

NB : les certificats médicaux ne sont plus obligatoires ni pour les enfants ni pour les adultes, il est de votre responsabilité de vous assurer de votre aptitude avant de vous inscrire.

Communication

En adhérant à la MJC du Vieux Lyon, vous acceptez de recevoir les communications inhérentes et nécessaires à la pratique de votre activité, ainsi que les informations concernant l'ensemble de la vie de la Maison. Sauf avis contraire formulé lors de votre inscription, vous acceptez que soient utilisées dans les communications de la MJC des photos avec votre présence.